

SOMMAIRE

Edit'eau.....	1
Les bandes enherbées.....	2
Réserve d'irrigation sur le bassin versant de la Boutonne.....	3
Salles...Encore une bassine.....	4
Permanence APIEEEE...Club nature.....	4
Commission observation des cours d'eau.....	5
Rubrique cons'eau et info A.G APIEEEE.....	5
Lettre aux adhérents	

EDIT'EAU

Notre association dans ses débuts a beaucoup oeuvré pour porter sur le terrain médiatique, donc à la connaissance du plus grand nombre, les éléments concourants à une large information sur les questions de l'eau. Nous avons provoqué différents évènements pour intéresser les médias, toujours accompagnés d'arguments techniques vérifiés. Cette méthode nous permet d'être aujourd'hui consultés par journaux, radios et télévisions y compris d'audience nationale.

Directement constituée pour trouver une issue aux conflits d'usages engendrés par le coup de force de l'irrigation sur les ressources en eau, l'APIEEEE s'est naturellement engagée, au delà de l'aspect quantitatif à examiner le sujet sur l'aspect qualitatif.

Nous effectuons régulièrement des bilans d'étape. Notre conseil d'administration est l'un des « organes » de l'association où sont débattus – probablement incomplètement- des principaux axes de l'action de l'APIEEEE.

Un point, parmi toutes les questions abordées retient de manière récurrente notre attention : celui des adhérents. Au delà de leur nombre, **l'implication des membres au sein de l'association nous intéresse**. Alors que l'opinion publique est très sensibilisée aux questions de l'eau et que notre association est reconnue comme active et efficace, nous aimerions savoir pourquoi tous ces témoignages de sympathie, d'encouragement, de

convictions partagées ne se concrétisent pas par des adhésions massives. Pourquoi un tel écart entre le ressenti et l'action de soutien ? C'est donc un véritable appel à participer que je lance dans cet éditorial. Comme l'eau, l'APIEEEE doit être vive, brassée de courants, oxygénée par vos idées, et pourquoi pas : devenir un torrent !

L'appel que je lance à chacun tombe à un moment précis. Notre action comprend deux axes forts : la diffusion des informations vers le public et l'action juridique. Dans le contexte actuel où le soutien politique à l'agriculture intensive est patent, les voies de la négociation sont bloquées.

Le ministre de l'agriculture est élu de Charente-maritime et très attentif à ses agriculteurs chéris. Cette « *aubaine ministérielle* » pour les irrigants de la région empêche le département des deux-sèvres de poursuivre les progrès (même modestes) engagés en matière de réglementation de l'irrigation.

Il ne nous reste plus que l'action juridique pour contraindre les représentants de l'Etat à avancer. Il nous faut donc gagner les recours que nous engageons, constituer des dossiers solides appuyés par des constats d'huissier par exemple, et soutenus par le conseil d'avocats. Vous l'aurez compris, l'argent étant le nerf de la guerre, nous ne pouvons avancer sans l'appui fort et constant de nos adhérents.

Vous constituez les forces de l'APIEEEE ! Cotisez, offrez une adhésion, faites des dons, faites adhérer amis, parents, voisins. N'oubliez pas : les dons sont fiscalement intéressants. Prenez les gens au mot, n'attendez pas ! Le lendemain il est trop tard ! Imaginez simplement que chacun d'entre nous apporte un nouvel adhérent et nous doublons l'effectif d'un seul coup !

Nous aurons l'association que nous méritons. Bien sûr, tous les adhérents ne peuvent investir de leur temps, mais l'engagement est lié à la conviction ! Utilisez l'enveloppe que nous avons glissée avec ce bulletin et n'hésitez pas à en redemander ! L'eau compte sur vous comme vous comptez sur elle !

Daniel Barré

LES BANDES ENHERBÉES EN DEUX-SEVRES

Le contexte réglementaire : La réforme de la PAC décidée en 2003 a mis en place des mesures visant à maintenir l'ensemble des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales et visant à préserver le potentiel agronomique des parcelles.

La France a fait le choix, afin de lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols, et pour préserver la qualité des eaux, de rendre obligatoire l'implantation d'un couvert environnemental sur une surface équivalent à 3% de la surface en céréales, oléo-protéagineux, lin, chanvre, et gels. Ce couvert environnemental doit être implanté sous la forme de bandes enherbées d'une largeur de 5 à 10 mètres le long des cours d'eau définis comme prioritaires.

En pratique, à titre temporaire pour les campagnes 2004-2005 et 2005-2006, seuls les traits bleus continus sur les cartes IGN aux 1/25000ème étaient retenus. Pour la campagne 2006-2007 des cours d'eau complémentaires sont proposés incluant nécessairement ceux représentés par les traits bleus en pointillés.

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt propose ainsi d'inclure les rivières en traits pointillés dans les bassins d'alimentation de ressources stratégiques (barrage du Cébron, barrage de la Touche Poupard, bassin d'alimentation de la prise d'eau de la Corbelière, et les sources de Seneuil), les rivières classées en première catégorie piscicole, les zones Natura 2000 situées le long des cours d'eau de deuxième catégorie.

Deux réunions pour entendre les remarques de chacun et affiner la liste des cours d'eau à prendre en compte :

Le 29 juin 2006, les représentants professionnels, FDSEA et Chambre d'Agriculture, ont quitté la réunion après avoir exprimé leur mécontentement devant la rapidité de mise place de ces mesures. Ils demandent donc que soient reconduites pour la campagne 2006-2007 les mêmes dispositions que celles prises pour l'année précédente. (Cette demande

ne peut être satisfaite, en l'absence d'une définition complémentaire de « cours d'eau », tous les cours en trait bleu continu et pointillés seront alors reconnus comme prioritaires).

Les autres participants ont considéré que d'autres zones sensibles auraient dû être proposées (le bassin d'alimentation de la prise d'eau du Vivier à Niort, le bassin d'alimentation des captages de Saint Maxire, le bassin versant du Lambon et de la Guirande, l'amont des captages de Prahecq et d'Aiffres.

Le 19 juillet 2006, la DDAF proposait donc une liste de cours d'eau complémentaires devant une salle surtout remplie d'agriculteurs, chacun représentant un territoire différent (bassin versant) afin de discuter de la pertinence de l'implantation de bandes enherbées. Finalement, en dehors des aspects techniques et économiques (gestion des mauvaises herbes, réimplantation des bandes enherbées en cas de sécheresse, informations quant aux dates d'implantations, choix du semis), une concertation locale avec le Conseil Supérieur de la Pêche, les agriculteurs et animateurs de bassins versants locaux, (...) est demandée par secteur pour choisir définitivement certains cours d'eau selon plusieurs critères... (lesquels ?).

En résumé sur le terrain, de multiples expertises ont été demandées par les décideurs du monde agricole. En voici la liste : affluents de la Dive sud ; affluents du courant de Charentour et autres cours d'eau de la zone des gouffres de Vançais ; affluents de la rive gauche de l'Egray ; affluents de Mousson ; affluents de la Sèvre Niortaise en aval du pont de la RD 142 à François et en amont du lieu-dit « le Vieux Colombier » ; les bras et affluents de la Courance, affluents du Mignon ; les ruisseaux des Alleuds et Non en amont de la RN 138 ; la Bondoire et ses affluents ; affluents de la rive droite de la Belle et de la Boutonne en aval du confluent avec la Belle ; la Bellesébonne ; le Ponthioux et le Fléchiaire ; les affluents de la Dive Nord en amont de Pas de Jeu.

Pascale Leluhérne et Pierre François Pagniez

Réserve d'irrigation sur le bassin versant de la Boutonne

Rappelez-vous, l'APIEEE a organisé cet été cinq réunions publiques sur les « bassines d'irrigation » que la CAEDS (compagnie d'aménagement des eaux des deux sèvres ; société d'économie mixte dont le conseil général 79 est majoritaire), les irrigants de la Boutonne et le syndicat « 4B » prévoient de mettre en œuvre côté deux sévrien. Nous avons été informés par ces entités sur les grandes lignes du projet : au moment où les informations nous ont été fournies : 11 retenues bâchées pour un volume stocké de 2,7 millions de m³.

Financement : fonds publics 62% soit 5,7 millions d'euros ; CAEDS 23% soit environ 2,07 millions d'euros ; usagers de l'eau potable 15% soit 1,33 millions d'euros.

Nos réunions publiques nous ont permis d'exposer les questions importantes que soulèvent ce type de projet.

1) L'investissement très large de fonds publics est-il économiquement pertinent ? Une étude socio-économique commandée par la région « Poitou-Charentes » apporte des éclairages tout à fait étonnants qui ne confirment pas les déclarations des partisans du « tout maïs ». Nous y reviendrons dans un prochain article.

2) Quelles seraient les garanties de respect des milieux et des autres usagers lorsque toutes les pompes de remplissage se mettront en route ? (dates, volumes prélevés, étiage artificiel,...)

3) La reconnaissance de l'impact de l'irrigation sur l'abaissement du débit d'étiage va-t-elle enfin permettre de préserver le milieu ? En clair : les préfets vont-ils garder le seuil d'arrêt total de l'irrigation à 400 l/s à St Séverin ou l'augmenter à 600 l/s comme nous le demandons, puisque « la société » aura

financé l'opération ?

4) Les irrigants de Charente Maritime ne vont-ils pas profiter des réserves deux-sévriennes et continuer à pomper le volume d'eau économisé en étiage ?

5) La société n'a-t-elle pas globalement intérêt à financer toute l'agriculture et pas seulement une minorité d'irrigants, donc déjà les plus bichonnés par la politique agricole ?

Toutes ces questions et d'autres encore plus techniques ont été abordées durant les réunions.

La coupe du monde de football n'a pas permis de voir les foules participer à ces soirées d'informations.

Restent encore les étapes suivantes :

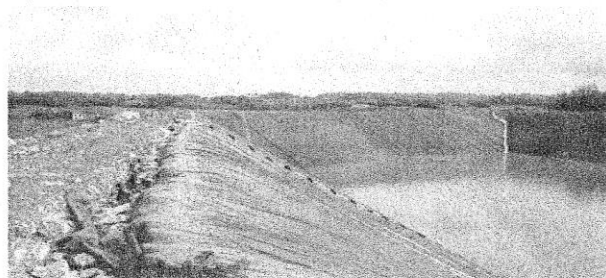
-Enquête d'utilité publique et avis du commissaire enquêteur

-Avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Boutonne

-Avis du CODERST (nouvelle appellation du comité départemental de l'hygiène)

-Arrêté préfectoral

Nous resterons bien sûr vigilants sur un certain nombre de points précis du dossier, d'autant que ce projet revêt un aspect mixte puisque les porteurs intègrent dans ce dossier une reprise des forages agricoles destinés à être intégrés à la production d'eau potable. Vues de loin, ces idées sont séduisantes. Il faut bien sûr s'approcher du sujet pour analyser les différents aspects qui rendent septiques y compris quelques irrigants.



Affaire à suivre de près donc, prochaine étape : enquête d'utilité publique. Soyez prêts à consulter les dossiers en mairies, nous interroger et déposer au registre d'enquête publique !! C'est l'affaire de tous, ce sont vos impôts !!...Enquête prévisible début 2007.

SALLES.....ENCORE UNE.....BASSINE

150 000 m³ d'eau stockée. Ouvrage financé à 100% par une société privée. Prélèvement : sur le Pamproux, affluent de la Sèvre.

Nous n'avons hélas pas vu passer l'annonce légale d'enquête publique parue en fin d'été (24 août 06).

Pas prévenus non plus : les maires des communes avoisinantes ni les syndicats d'eau potable potentiellement intéressés. Bref à part l'annonce légale obligatoire : calme plat.

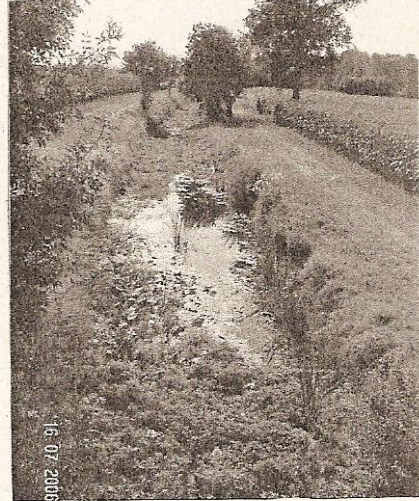
Pourtant ce dossier a le premier inconvénient d'être étayé par exemple pour ce qui concerne le remplissage, sur des estimations, des extrapolations. En effet il n'existe pas de station de mesure locale du débit du cours d'eau, ce qui risque là encore d'ajouter au problème connu l'été, un sur-prélèvement hivernal aux conséquences nuisibles sur la reproduction piscicole par exemple. De plus, ce dossier étant le premier de ce type sur ce cours d'eau, rien n'empêchera (sauf l'Etat peut-être ou des associations s'il le faut) d'autres projets de voir le jour. C'est exactement ce qui s'est passé pour les forages d'irrigation : le premier n'a pas posé de gros problème, mais l'addition des projets a vu leurs impacts cumulés abaisser les nappes et vider les cours d'eau depuis la fin des années 80.

Si les citoyens (associations, élus) ne réagissent pas, il en sera de même avec les bassines : le cumul des projets doit être étudié globalement. La politique du coup par coup conduirait aux mêmes erreurs que celles déjà constatées avec les forages d'irrigation. Nous vous tiendrons au courant de nos actions à venir sur ce dossier...

COURANCE

L'APIEEE a de nouveau été déposé un recours en annulation de l'arrêté préfectoral régissant l'usage de l'eau sur la Courance. L'année 2005 très déficitaire en pluie avait pourtant, sous l'égide du Préfet BROT, démontré clairement qu'en prenant des

mesures y compris en plein dans une période de 16 mois de déficit, il était possible de maintenir les nappes à des niveaux satisfaisants. Le Préfet en place cette année n'a pas eu la même capacité de résistance aux « demandes » probablement pressantes et a donc autorisé l'irrigation y compris pendant l'assèchement de la Courance au Petit Marais. Nous avons donc pour la 3^{ème} fois demandé un jugement par le tribunal administratif... affaire à suivre...



PERMANENCES DE L'APIEEE

Après le départ de Pierre François et une période d'un mois sans permanent en septembre, l'association a recruté Christophe Mignon en contrat CAE à 35h/semaine. Outre le travail administratif, Christophe est chargé d'animer les clubs « connaître et protéger la nature » de Brioux et Chizé. Il devra aussi consacrer une partie de son temps à la recherche de partenaires et dispositifs financiers en vue de la pérennisation du poste qu'il occupe. Il est aussi le relais entre vous tous alors n'hésitez pas à le contacter au local technique de l'APIEEE.

-« bonjour à tous, je vais essayer d'être à la hauteur de la mission et je compte sur vous pour m'enrichir, de vos expériences et sensibilités à l'environnement, à l'eau et bien d'autres domaines. Je joins à Inf'eau une petite lettre qui pourra nous permettre de nous rencontrer et de travailler ensemble si vous le souhaitez . » Christophe.

GROUPE DE TRAVAIL : OBSERVATION DES COURS D'EAU

Les personnes ayant participé à la commission « observation des cours d'eau » ont rendu leurs devoirs de vacances... ! Les données brutes rassemblées vont être traitées et présentées de façon synthétique par Hervé afin que l'Apieec puisse vous soumettre le bilan 2006 de cette action qui, par ailleurs, intéresse l'agence de l'eau Adour-Garonne qui en fonction de la qualité du travail effectué pourrait attribuer à l'Apieec une subvention sur projet. Cette action a pour but de contribuer à la gestion quantitative de l'eau sur le bassin versant de la Boutonne en affinant la connaissance de ses étiages notamment... Cette commission a besoin de vous alors n'hésitez pas à demander la démarche à suivre si vous souhaitez vous aussi vous intéresser de plus près à l'étiage d'un cours d'eau qui vous est cher.

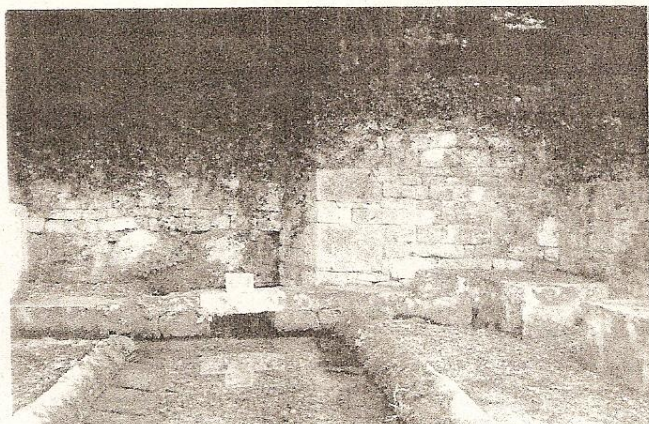


Photo Robert Cossais « source de la Berlande »

RUBRIQUE CONS'EAU

Saviez-vous que si vous achetez un récupérateur d'eau pluviale, la Région Poitou-Charentes vous rembourse jusqu'à 50 euros ? Pour en savoir plus : www.cr-poitou-charentes.fr/fr/environnement/eau/index3.dml

A son domicile, chaque français consomme environ 150 litres d'eau potable par jour, soit environ 55 m³ à l'année ; or une infime partie

de cette eau sert à un usage alimentaire et le reste est utilisé pour l'hygiène et le nettoyage. Ainsi de nombreuses économies d'eau sont possibles sous 3 formes :

- réparer les fuites et les systèmes défectueux (**vous êtes responsable de toutes les consommations d'eau enregistrées à votre compteur et ce même si une fuite a lieu entre votre compteur et votre maison**)
- utiliser moins d'eau pour satisfaire chaque usage
- ne pas utiliser de l'eau potable pour tous les usages

L'eau vous est à peu près facturée à 3 euros le m³ ttc

Un bain = 200 l = 0.6 euro = 1 baguette de pain

Une douche = 60 à 80 l = 0.21 euro = 1 œuf

1 utilisation du lave vaisselle = 30 l = 0.09 euro = 1 chewing-gum

1 lavage de voiture = 150 l = 0.45 euro = environ 1 timbre

Un robinet qui fuit goutte à goutte gaspille 35 000 litres d'eau par an soit plus de 100 euros.

Si cette rubrique vous intéresse, n'hésitez pas à m'envoyer vos suggestions d'économies « écologiques » afin que je puisse par l'intermédiaire de Inf'eau diffuser vos informations et gestes éco-citoyens et en faire bénéficier le plus grand nombre.

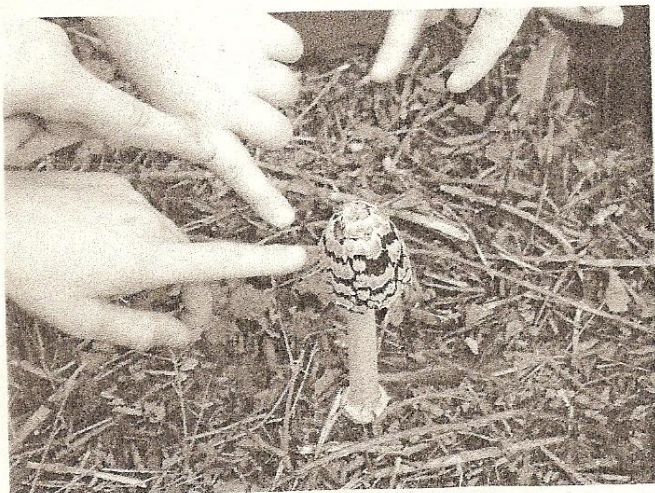


ASSEMBLEE GENERALE

La date retenue pour l'assemblée générale de l'APIEEE est le samedi 10 février 2007 à partir de 16h30 à Chizé.

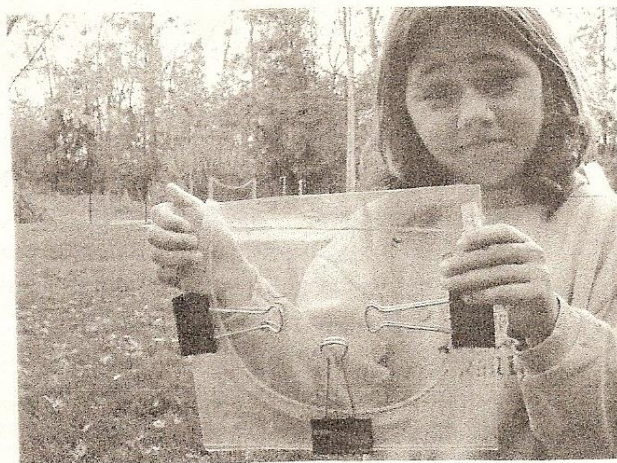
CLUB « CONNAITRE ET PROTEGER LA NATURE »

La rentrée des petits « CPN » s'est bien passée et c'est daniel BARRE qui a assuré l'intérim avant l'arrivée de Christophe début octobre. Le club de Chizé comptera bientôt plus d'une quinzaine d'enfants inscrits. A Brioux, la reprise est plus lente et 5 enfants sont désormais inscrits. La proximité qu'entretient Christophe avec les enfants de l'école de Chizé est à notre avis le facteur principal de la fréquentation accrue du club CPN. En effet, le fait de manger à la cantine le midi lui a permis de se faire identifier par les enfants et nous réfléchissons à un moyen de faire de même à l'école de Brioux. Par ailleurs, le projet « découverte du peuple des broussailles » a été présenté par Xavier Bonnet (chercheur au CNRS de Villiers en Bois) et l'APIEEE aux instituteurs qui l'ont fort bien accueilli...Le projet a pour finalité de changer les comportements vis à vis des espèces mal-aimées, tant végétales (ronce par exemple), qu'animales (serpents, insectes...). Il comprendra des approches sensible, artistique, ludique et même scientifique pour les plus passionnés.



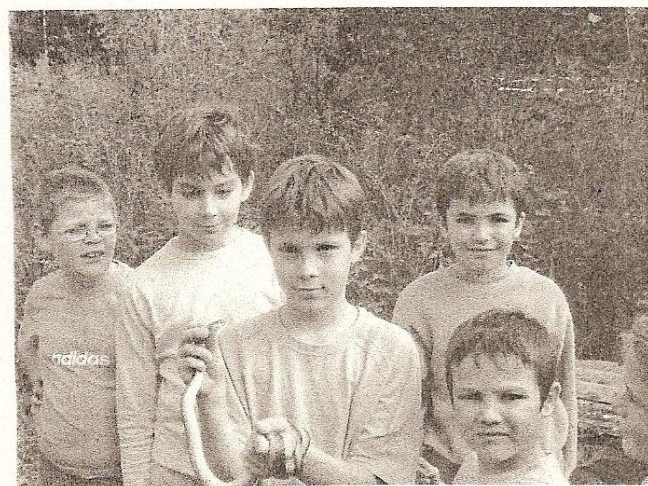
Est-ce le champignon qui tente d'identifier ces index pointés sur lui oul'inverse ?

Club nature de Chizé



Super cet aquarium de poche pour observer de plus près la faune aquatique...merci Jean!! Trop belle ta gourde Marine!!...Tu nous fais goûter, aller s'il te plaît ?!

Club nature de Brioux



L'élection de « miss forêt » : ce n'est ni Gabin, ni Victor, et encore moins Etienne, Clément, Nathan et Mélody, mais cette magnifique couleuvre esculape dans sa tenue la plus légère qui l'a emporté!!!

Club nature de Chizé